



Mairie  
Varennes-sur-Seine

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance ordinaire du 21 septembre 2017

#### ETAIENT PRESENTS :

Messieurs RUIZ José, THILLAYS Bernard, BENATO Yannick, CARRION Marc, LEMAUUR Gilles, LUYINDULA Pierre, MEUNIER Jacky, KRASNIC Cédimir

Mesdames GAUTHIER Catherine, GADEAU Sylvie, ROUSSELET Marie-Annick, AVRIL Elisabeth, DUPRE Maryse, KAYGISIZ MASSON Aurélie, WAHL Agnès.

#### ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur CHOMET Francis représenté par Monsieur THILLAYS Bernard  
Monsieur GOSSEREZ Alain, représenté par Monsieur LUYINDULA Pierre  
Monsieur MITOT Jean, représenté par Madame GAUTHIER Catherine  
Monsieur AOUAOU Harcen, représenté par Monsieur Gilles LEMAUUR  
Madame FONTENAILLE Marie-Hélène représentée par Monsieur Yannick BENATO  
Madame KAYGISIZ Denise représentée par Madame KAYGISIZ MASSON Aurélie  
Madame PASCAL DE RAYKEER Brigitte représentée par Monsieur KRASNIC Cédimir

#### ABSENTE excusée :

Madame GRANET Isabelle

Monsieur MEUNIER Jacky a quitté la séance à 19h17 après le vote de la délibération N°6.

#### Secrétaire de Séance :

Madame ROUSSELET Marie-Annick.

\*\*\*\*\*

#### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2017.**

Le Maire demande à l'ensemble des élus présents si des observations sont à émettre sur le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 JUILLET 2017. Aucune observation n'est émise.

Le Procès-verbal de la séance du 6 JUILLET 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE POUVOIRS.**

Aucune observation n'est émise.

##### **1) CONVENTION PISCINE DE MONTEREAU - CRENEAUX SCOLAIRES 2017/2018**

Depuis l'année scolaire 2010/2011, l'école élémentaire bénéficie d'un créneau à la piscine de Montereau.

Pour l'année scolaire 2017/2018, la ville de Montereau propose une convention dans les conditions identiques à celle de l'année précédente.

Le conseil municipal autorise – à l'unanimité - Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition de créneaux à la piscine de Montereau pour l'école élémentaire pour l'année scolaire 2017/2018.

##### **2) Communauté de Communes du Pays de Montereau – MODIFICATION DES STATUTS Compétence GEMAPI :**

En séance du 20 juin 2016, le Conseil Communautaire de la CC2F modifiait ses statuts afin de prendre en compte les évolutions règlementaires fixées par la loi NOTRe.

En séance du 26 juin 2017, la CCPM délibérait pour modifier ses statuts en ajoutant la compétence GEMAPI à ses compétences obligatoires et en supprimant la compétence protection et la mise en valeur de l'environnement (article 9) aux compétences optionnelles.

Relèvent de la compétence GEMAPI les éléments suivants :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau non domanial, canal, lac ou plan d'eau public et privé mais dans le cadre d'une DIG ;
- La défense contre les inondations ;

- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément au CGCT, le Conseil Municipal de chaque Commune membre doit faire connaître son avis dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal émet – à l’unanimité – un avis favorable à la modification des statuts de la CCPM dans le cadre de la compétence GEMAPI .

### **3) SDESM – AVIS SUR LA NOUVELLE ADHESION DE LA COMMUNE DE MORET LOING ORVANNE :**

En séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Commune, adhérente au SDESM depuis le 05/10/2010, émettait un avis favorable à la demande d’adhésion de la commune de Moret Loing et Orvanne à ce syndicat. Suite à l’intégration de la commune de Veneux les Sablons en son sein, la nouvelle commune Moret Loing et Orvanne demande de nouveau son adhésion du fait de l’extension de son périmètre. Selon l’article L.5211-18 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette adhésion. Le conseil municipal – à l’unanimité – donne un avis favorable à cette adhésion.

### **4) STADE MUNICIPAL GUY DEBLOIS – TRAVAUX DE REHABILITATION – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

En séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil Municipal approuvait le projet des travaux de réhabilitation au stade municipal Guy Deblois ;

Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental afin d’obtenir des subventions au titre des équipements sportifs.

Toutefois, afin de compléter le dossier, le Conseil Départemental demande que les engagements suivants soient clairement énumérés sur la délibération :

- Inscription au budget de la Commune du concours financier qui restera à sa charge ;
- L’affectation des locaux ou des terrains aux activités pour lesquelles ils ont été prévus ;
- La prise en compte des dispositions nécessaires pour assurer l’entretien et le gardiennage de ces installations ;
- L’ouverture de l’équipement à toutes les catégories d’usagers ;
- Le non commencement des travaux avant la réception de la notification de subvention ;
- La réalisation des travaux dans un délai de trois ans ;
- La mise à disposition gracieuse de l’ensemble des équipements sportifs de la Commune au profit des collégiens et la signature de la convention tripartite ad hoc ;
- L’information au Conseil Départemental de tout projet relatif à l’inauguration de cet équipement.

Le conseil municipal confirme – à l’unanimité - l’engagement de la Commune sur les points demandés par le Conseil Départemental concernant le projet des travaux de réhabilitation au stade municipal.

### **5) ACQUISITION D’UNE AUTOMOTRICE DE DESHERBAGE – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Madame Marie-Annick ROUSSELET, Adjointe au Maire, rappelle que, depuis 2010, la commune s’est engagée dans une démarche de réduction d’usage de produits phytosanitaires sur les espaces communaux avec l’appui du Conseil Départemental.

L’acquisition d’une automotrice pour le désherbage des voiries, caniveaux, bordures et pieds de murs permet de supprimer l’usage des produits phytosanitaires sur la Commune. Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional ainsi que de l’Agence de l’Eau Seine Normandie.

Le Conseil Municipal autorise – à l’unanimité - l’achat d’une automotrice pour le désherbage sur le territoire de la Commune et sollicite les instances citées ci-avant afin d’obtenir une subvention pour cette acquisition

### **6) ANNULATION DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que, lors du Conseil Municipal du 6 avril dernier, il avait été procédé au vote du budget communal et du budget annexe MARPA pour 2017.

Ainsi, avaient été approuvés les Comptes Administratifs 2016 ainsi que les Comptes de Gestion 2016 du budget communal et du budget annexe MARPA. A la suite, l'affectation des résultats était décidée et le Budget de la Commune et le Budget Annexe MARPA étaient votés. Afin de régulariser des irrégularités constatées (vote du compte administratif avant le compte de gestion, en particulier), la Préfecture nous conseille de procéder à l'annulation de ces quatre délibérations et à en adopter de nouvelles dans le respect du formalisme attendu. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité - l'annulation des délibérations ci avant mentionnées.

Monsieur le Maire rappelle à l'ordre un conseiller municipal de l'opposition qui ne respecte pas le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Il a pour cela, dans le respect du règlement de l'assemblée, suspendu la séance à 19 H17.

Après une brève suspension, Monsieur le Maire ré-ouvre la séance à 19H 22.

*Monsieur MEUNIER Jacky a quitté la séance à 19H17 pour des raisons personnelles.*

#### **7) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET COMMUNAL et BUDGET MARPA :**

Le Compte de Gestion du Budget Communal 2016 est présenté aux Elus par Madame Maryse DUPRE, Conseillère Municipale Déléguée.

Le conseil Municipal approuve à la majorité - le Compte de Gestion du Budget Communal 2016 et celui du Budget Annexe MARPA 2016.

Voix pour : 19 – Voix contre : 2.

#### **8) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET COMMUNAL et MARPA :**

La présidence de la séance est confiée à Madame GAUTHIER Catherine. A la suite du Compte de Gestion, le Compte Administratif du Budget Communal 2016 est présenté aux Elus sous la présidence de Madame Catherine GAUTHIER.

Le Compte Administratif Communal 2016 est le reflet exact du Compte de Gestion établi par les services de la Perception.

Ensuite le Compte Administratif du Budget Annexe MARPA 2016 est présenté.

Le Compte Administratif de la MARPA 2016 est le reflet exact du Compte de Gestion établi par les services de la Perception.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal approuve à la majorité - le Compte Administratif du Budget Communal 2016 et celui du Budget Annexe MARPA 2016 qui sont identiques aux Comptes de Gestion.

Voix « Pour » : 18 – Voix « Contre » : 2

#### **9) BUDGET COMMUNAL ET BUDGET ANNEXE MARPA – AFFECTATION DES RESULTATS :**

Monsieur le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

Suite à la présentation du Compte Administratif 2016, les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016 sur le Budget Communal 2017. Il est proposé d'affecter en réserves la somme nécessaire à la couverture du besoin de financement en investissement sur les restes à réaliser 2016 et le solde en excédent reporté en section de fonctionnement.

Ensuite, les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2016 sur le Budget Annexe MARPA 2017. Le résultat 2016 est reporté en fonctionnement.

Le conseil municipal approuve à la majorité - l'affectation du résultat du Budget Communal et du Budget MARPA comme précisé ci-dessus.

Voix « pour » : 19 - Voix « contre » : 2



## **10) BUDGET COMMUNAL 2017 ET VOTE DES TAUX – BUDGET MARPA 2017**

Madame Maryse DUPRE, Conseillère Municipale Déléguée, présente le Budget Communal 2017 en commentant la section de Fonctionnement et la section d'investissement.

Les opérations retenues sont :

La Sauvagerie – Ecole Maternelle – Centre de Loisirs – Eglise – Mairie – Stade et Gymnase.

Le tableau des subventions accordées aux associations est également présenté.

Il transmet ensuite les bases d'imposition données pour 2017 pour chaque taxe et le produit attendu.

Aussi, vu la présentation ci-avant du budget 2017 et du produit attendu pour l'équilibre du budget, il est proposé de maintenir en 2017 les taux communaux pour la taxe d'habitation (16.59%), les taxes de foncier bâti (20.31%) et non bâti (92.82%).

Il est également présenté un budget MARPA pour l'année 2017.

Ce budget reprend principalement les Restes à réaliser en Investissement.

Le conseil municipal approuve – à la majorité - le Budget Communal 2017 tel que présenté, le maintien des taux d'imposition pour l'année 2017, le Budget Annexe MARPA 2017 .

Voix « pour » : 19 – Voix « Contre » : 2

## **11) BUDGET COMMUNAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°1 :**

Suite à des modifications sur le montant de certains projets et la prise en compte de la suppression de la DGF, le Conseil Municipal accepte – à la majorité - la décision modificative n° 1 sur le budget communal 2017 telle que détaillée en séance.

Voix « pour » : 19 – Voix « contre » : 2

## **12) SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE VARENNES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016**

En séance du 9 mars 2017, le Conseil Municipal prenait acte de la dissolution du SMEV et de son transfert à la CCPM. Toutefois, le compte de gestion et le compte administratif 2016 du SMEV n'ayant pas été transmis par la Trésorerie Principale à cette date, il n'était pas possible de les approuver en lieu et place de celui-ci. Le transfert des résultats d'exécution ont été effectués et peuvent désormais être actés.

Le Conseil Municipal approuve – à l'unanimité - le compte de gestion 2016 du SMEV et son transfert à la CCPM.

## **13) SYNDICAT MIXT DES EAUX DE VARENNES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016**

La présidence de la séance est confiée à Madame DUPRE Maryse.

A la suite du Compte de Gestion, le Compte Administratif 2016 du SMEV est présenté aux Elus sous la présidence de Madame Maryse DUPRE.

Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve – à l'unanimité - le Compte Administratif 2016 du SMEV suite à sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et autorise la signature du procès-verbal de mise à disposition des biens liés à l'exercice de la compétence par la CCPM, confirme son transfert à la CCPM.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance et lève la séance à 19H45.

*Monsieur MEUNIER Jacky est revenu en fin de séance.*

Le Secrétaire de séance,



**Marie-Annick ROUSSELET**



Le Maire,



**José RUIZ**